

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2013-09 du 13 juin 2013 portant nomination
du pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1330444S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, R. 5124-28-1 et R. 5124-34;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Sophie Derenne est désignée en qualité de pharmacien responsable intérimaire au sein de l'Établissement français du sang à compter de ce jour.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 juin 2013.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS